



# Solidarité Paysanne

N° 374  
Février 2018  
Prix : 3.5€

Bulletin de la Confédération Paysanne Nord-Pas-de-Calais

## NORMES : EXIGEONS LE 2 POIDS, 2 MESURES !



Lundi 29 janvier la Confédération paysanne était mobilisée devant la cité administrative à Lille pour dénoncer la nouvelle réglementation qui oblige les producteurs en vente directe à investir dans des caisses certifiées.

Les paysans présents lors de la manifestation ont dénoncé le coût de la mise aux normes, par rapport aux montants de TVA collectés, l'obligation de racheter du matériel alors que certains ont investi récemment dans des caisses non certifiables, la lourdeur de l'obligation d'enregistrement quotidien et la complexité d'utilisation de ces nouvelles caisses.

La Confédération paysanne a été reçue par la Direction Régionale des Finances Publiques et a demandé une proportionnalité des mesures en fonction du type et de taille des commerces. Avec une TVA à 5.5% et des petits chiffres d'affaires en produits locaux, ce n'est pas chez les paysans qu'il faut chercher l'évasion fiscale et le risque de fraude est bien moindre que dans les chaînes de magasins ou le commerce en ligne avec une TVA à 20%. A minima, la Conf' milite pour une mise en place progressive des mesures, au moment du renouvellement du matériel (pour ne pas devoir mettre au rebut du matériel récemment acheté).

Que ce soit dans le domaine fiscal, sanitaire ou environnemental, la Conf' restera mobilisée pour que les normes soient adaptées à la réalité des petites fermes.

## Sommaire

### Page 1

- Normes : exigeons le 2 poids, 2 mesures!

### Page 2

- Edito : Besnier passera-t-il à la caisse?
- 2ème pilier de la PAC : la Conf alerte le Conseil Régional
- Nouvel élan à la Conf'Oise

### Page 3

- Abandon de Notre-Dame-des-Landes : une grande victoire pour l'avenir des terres agricoles

### Pages 4 et 5

- Portrait de ferme : le GAEC de la Plaine à Gauchin-le-Gal

### Page 6

- L'ADEARN en AG

### Page 7

- Une rencontre éclairante
- Calamités agricoles : réduction de la taxe sur le foncier non bâti
- Prairies permanentes : le seuil régional presque atteint!

### Page 8

- Agenda
- Annonces

## Solidarité Paysanne

40, avenue Roger Salengro

62223 SAINT LAURENT BLANGY

Tél/Fax 03 21 24 31 53

courriel : nordpasdecals@confederationpaysanne.fr

http://nordpasdecals.confederationpaysanne.fr

Rédaction :

Confédération paysanne Nord-Pas-de-Calais

Directeur de publication : Antoine Jean

ISSN : 1148-098X

Dépôt légal à parution

IPNS

### 2ème pilier de la PAC : la Conf' alerte le Conseil Régional



Lundi 8 janvier la Conf' Hauts-de-France rencontrait Marie-Sophie Lesne, vice-Présidente du Conseil Régional. Nous avons attiré l'attention de l'élue en charge de l'agriculture sur les retards de traitement et de paiement des aides du 2ème pilier de la PAC (aide aux investissements pour la transformation, la modernisation, etc.)

Dans un contexte déjà difficile, les agriculteurs ont besoin de visibilité pour développer des projets de diversification, de commercialisation en circuits-courts ou de conversion à l'agriculture biologique qui sont des solutions pour créer de la valeur ajoutée sur les fermes, tout en répondant à une attente de plus en plus forte de la population.

Marie-Sophie Lesne, ainsi que les agents présents ont reconnu des retards, liés d'après eux aux difficultés à obtenir les logiciels d'instruction de la part de l'ASP. En effet, l'ASP devait faire autant de logiciels que de programmes d'actions (un par ancienne région)... retards que la Conf' avait dénoncé lors de l'occupation de l'ASP à Limoges en août dernier. Cependant, ces fameux logiciels sont enfin arrivés, on nous a donc promis que les dossiers devraient se débloquer au fur et à mesure...

Pour la suite, nous avons demandé que les planchers de subventions soient abaissés (pour pouvoir financer du petit matériel pour les maraîchers par exemple) et que le taux de subvention ne dépasse pas 50%, afin de ne pas favoriser le sur-dimensionnement des équipements.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés à ce sujet!

Lactalis, ce feuilleton à rebondissements qui rythme notre quotidien depuis quelques semaines et qui est venu perturber nos fêtes de fin d'année nous interroge tous. Mais nous, paysans.ne.s, qui subissons en permanence le dictât des industriels géants comme Lactalis et Nestlé ou des coopératives comme Soodial, cela nous interroge à différents niveaux. D'abord le fait que ces entreprises sont intraitables sur la qualité des matières premières que nous leur livrons et imposent en permanence leurs critères pour payer toujours moins cher sous prétexte qu'il faut apporter une preuve indéniable aux consommateurs de la qualité au départ de nos fermes. C'est vraiment faire croire à tous que nous, producteur.trice.s sommes le maillon faible du système. La colère m'envahit, et je pense à nous tous paysan.ne.s qui transformons notre lait et vendons en direct. Je pense à la pression exercée par les DDPP, qui nous oblige à mettre en œuvre dans nos ateliers de transfo des méthodes industrielles pour, soit disant, garantir à nos consommateurs des produits surs et irréprochables et qui n'hésite pas à fermer des ateliers ou à détruire des produits qui ne posent aucun problème. Je peux en parler en toute connaissance pour avoir subi pendant plusieurs mois un harcèlement quotidien et une pression morale de la part de cette DDPP, pour un problème bénin de salmonelle, peu dangereuse pour l'Homme. Il nous en a fallu de la résistance et de la

retenue pour faire face à des agents qui ne nous lâchaient pas, de la mobilisation avec la Conf' pour contre-balancer les assauts de cette administration. J'ai une pensée pour toutes celles et ceux qui peuvent subir cette pression insensée et qui finissent par baisser les bras.

Beaucoup d'incompréhension aussi quant aux législateurs et à l'État qui nous obligent maintenant, au nom de la transparence et pour éviter la fraude à la TVA, à nous mettre aux normes une fois de plus avec des caisses enregistreuses et des logiciels infalsifiables. C'est d'abord mal connaître notre métier de vendeur direct qui n'a pas d'intérêt à dissimuler ses ventes à son propre détriment ! Comment pourrait-on du coup régler nos factures ? Et si quelques euros passent à la trappe, ils sont réinjectés directement dans de l'achat de proximité. Il semble plus facile de faire voter et appliquer des lois pour les petits, plutôt que de s'attaquer à ceux qui ruinent les campagnes et qui assèchent notre économie publique et notre bien commun. Un seul choix s'impose et notre détermination et notre résistance restent entières à s'opposer à des mécanismes qui ne rendent service à personne, sauf à quelques puissants. C'est pas nous qui devrions passer à la caisse mais les grandes fortunes comme Besnier (parton le Lactalis) pour avoir failli. Premier de cordée, ça se mérite !

Antoine Jean

### Nouvel élan à la Conf'Oise



Marie Ortegat et Gwen Le Fichous, artisans de la redynamisation de la Conf' de l'Oise

Le 15 octobre dernier, afin de relancer la Conf'Oise et de lui redonner un nouveau souffle, nous avons organisé, sous un ciel bleu rayonnant, une journée de visite à la ferme maraîchère du BIO GARDIN chez Marie Ortegat et Mathieu Vassout à Haute-Epine.

A l'issue d'une présentation de la Confédération paysanne de l'Oise et d'un repas convivial partagé, Marie nous a présenté son exploitation.

Objectifs atteints : une trentaine de curieux, de septiques, de paysans, et de sympathisants (amis de la Conf', DECICAMP) ont échangés individuellement ou collectivement sur leurs pratiques ainsi que leurs problématiques avec un espoir de faire revivre la Conf' dans le département.

Gwen Le Fichous

# Abandon de Notre-Dame-des-Landes : une grande victoire pour l'avenir des terres agricoles

FONCIER

Les Ch'ti à NDDL le 10 février

Ils étaient plus de 10 000 pour fêter l'abandon du projet. Comme pour les précédents rassemblements, les soutiens venaient de toute la France... notamment des Hauts-de-France. Un bus double-étage complet a été affrété par le comité ZAD de Lille.

L'annonce par le Premier Ministre de l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes (NDDL) est une grande victoire pour les acteurs de la lutte sur place et pour toutes les organisations qui se sont mobilisés depuis des années contre ce projet dépassé, tant sur le terrain juridique qu'en occupant les lieux.



La résistance dont ont fait preuve les occupants, les paysans et toutes les organisations parties prenantes dont la Confédération paysanne dans la lutte contre ce projet qui appartient au passé, est à saluer. Elle doit nous servir pour l'avenir.

La Confédération paysanne se félicite qu'une décision politique tranche enfin ce dossier. Cet abandon est aussi une victoire pour les générations futures. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les terres nourricières ne peuvent plus être le réservoir sans fond de projets d'artificialisation.

Il faut maintenant d'urgence mettre les acteurs autour de la table pour pouvoir pérenniser les lieux de vie car les activités agricoles foisonnent sur place, mais aussi pour que la vie retrouve son cours à NDDL. Cela prendra du temps et toute évacuation manu militari serait dangereuse et totalement contre-productive. La Confédération paysanne demande donc un moratoire pour la suite de la gestion des lieux.

Le dénouement de NDDL doit aussi servir de leçon sur la façon de conduire ce type de dossiers. Il aura fallu attendre 2017 et le

rapport des médiateurs pour que soit enfin menée une véritable étude de projet alternatif. Désormais et au vu du nombre de projets d'artificialisation des terres agricoles en cours, il faut en faire un nouvel impératif de prise de décision quant à l'opportunité de ces projets face au gaspillage des terres agricoles. Partout, la Confédération paysanne continuera donc à se battre.

## Expulsions à NDDL : un non-sens !

Léon Maillé, paysan retraité et l'une des figures de la lutte sur le Larzac, a réagi aux propos entendus ces dernières semaines sur l'évacuation de la ZAD dans le texte suivant : "Si après avoir, en 1981, annulé l'extension du camp militaire du Larzac, le président Mitterrand avait expulsé les squatters, le laboratoire rural extraordinaire imaginé par les jeunes illégalement installés sur le plateau n'aurait jamais existé.

Ainsi, fait unique en France, l'admirable gestion collective, depuis 30 ans, des 6300 ha appartenant à l'Etat et des 1200 ha aux GFA militants n'aurait, elle non plus, jamais existé. Cela a permis l'éclosion d'une agriculture paysanne très diversifiée que nous les anciens, engoncés dans la mono-production roquefort, n'aurions jamais imaginée, encore moins osée. Transformation à la ferme, vente directe de fromage de brebis et chèvre, de viande d'animaux de plein air, très souvent en bio, auxquels il faut ajouter miel, artisanats divers, dresseur de chiens de berger, chèvres angora, et même fabrication de bière et d'apéritifs, etc.

En fait, chaque maison ou ferme vide dans les années 1970 est maintenant vivante. Ainsi, par endroit, on a doublé la population agricole et, pour mieux écouler ces produits fermiers, voilà 30 ans a été inventé ici le concept de marché à la ferme, largement repris ailleurs.

C'est le résultat du brassage d'idées provoqué par l'arrivée de tous ces jeunes de l'extérieur qui a été le levain de la

revitalisation du causse. Ainsi, le prototype du premier rotolactor pour brebis a été inventé par... un natif du Pas-de-Calais, et le créateur de la magnifique coopérative des Bergers du Larzac (34 producteurs et 35 salariés) est venu de Nanterre reprendre une ferme vendue à l'armée. Du coup, ici on innove : ainsi plusieurs hameaux sont chauffés par un réseau de chaleur à la plaquette forestière locale, les toits des fermes hébergent des panneaux photovoltaïques, et depuis peu une Toile du Larzac (copiée sur une initiative de la Manche) amène Internet à haut débit via un collectif d'habitants.

N'oublions pas non plus ces débats de société engendrés sur le plateau, comme les combats contre la malbouffe, les OGM, la mondialisation libérale, les gaz de schiste, etc.

Ce tumulte local répercuté par les médias a été bénéfique à toute la région, au tourisme et à la vente des produits locaux. Lorsqu'on entend aujourd'hui des décideurs s'abriter derrière le droit pour justifier des expulsions à NDDL, il faut leur rappeler que le droit n'est qu'une règle du moment, qui peut être modifiée, voire inversée. Exemple : l'arrachage des OGM était interdit (Bové a fait de la prison pour cela), maintenant ce sont les OGM qui sont interdits dans les champs, et c'est même l'Etat qui en a fait arracher !

Quant à notre « bergerie cathédrale » de La Blaquièrre, elle a été construite sans permis, et financée en partie par le refus de l'impôt. Mais au final elle a quand même été inaugurée par un ministre : Michel Rocard. En fait, c'est la légitimité qui devrait toujours l'emporter sur la légalité. L'oublier, c'est aller à contresens de l'histoire. Et combien d'hommes politiques (De Gaulle, Mandela, Havel, etc.), après avoir enfreint la loi, sont un jour devenus présidents de leur pays.

Bref, heureusement que François Mitterrand n'avait pas eu l'idée saugrenue d'expulser les occupants d'alors..."

## Portrait de ferme : le GAEC de la Plaine à Gauchin-le-Gal

### GAEC de la Plaine en quelques chiffres

**40 ans** : c'est l'âge que fêtera cette année le GAEC de la Plaine

**3 ETP** : Bernadette Thuilliez et ses deux fils Vivien et Guillaume

**103 ha** répartis sur 3 sites

**40 vaches** croisées Normandes-Holstein

**350 000 L** de lait produits par an et livrés à la Prospérité Fermière

**15 000 L** transformés en glaces par an

**10 veaux** et **5 taurillons** vendus en caissettes par an

**Plus de 20 lieux** de commercialisation à travers la Ruche qui dit oui, le Court Circuit et les Locavores

Un nouvel adhérent qui pratique les techniques culturales simplifiées et qui produit de la glace... il n'en fallait pas plus pour éveiller notre envie de faire son portrait. Pierre Barrois, paysan retraité, a rencontré la famille Thuilliez par une journée pluvieuse de janvier.



Vivien Thuilliez devant l'entrée de la ferme



Les Thuilliez ont inventé une multitude de parfums



La glace se vend aussi en cornet

### Une ferme familiale

Pierre et Alain Thuilliez s'installent en 1978 en GAEC sur l'exploitation que leur père avait reprise à son patron. A l'époque, comme dans beaucoup de petites fermes, on fait un peu de tout mais surtout du lait et du beurre. Quelques cochons sont engraisés au petit-lait. L'exploitation compte 40 à 45 ha. Les revenus de l'exploitation étant insuffisants pour vivre à deux, Pierre ouvre un garage et fait un peu d'entreprise chez des voisins.

Les deux frères modernisent l'exploitation : l'étable où les vaches étaient à l'attache et où il fallait "tout faire à la main" est abandonnée pour une stabulation en aire paillée. Ils construisent aussi une salle de traite avec deux fois quatre postes et en profitent pour augmenter un peu le nombre de vaches qui passe de 12 à 30.

En 1981 le GAEC investit dans une porcherie naisseur engraisseur de 60 truies. Les porcelets sont engraisés dans un bâtiment de 350 places.

### Nouvelles terres et nouvelles orientations

1990, l'exploitation s'agrandit avec la reprise de 45 ha sur Olhain à 5 Km. Cette reprise est lourde de conséquences sur les pratiques culturales. En effet les terres d'Olhain sont très argileuses (40%). De l'argile blanche :

"trop sec on n'y rentre pas et trop humide on ne s'en sort pas". Le non-labour s'impose très vite aux deux frères, avec le travail du sol au cover-crop et plus tard le semis à la volée.

La ferme se compose maintenant de 2 fois 45 ha (Heripré et Olhain) et 13 ha venant de Bernadette situés à Bouvignies au pied de la tour. Ce sont des biefs à silex : pas facile non plus !

L'assolement se répartit en 10 ha de prairies et 90 ha de cultures (betteraves, colza, blé, escourgeon, avoine et maïs ensilage). On rachète 10.000 litres de quota et le quota vente directe est ramené dans le total pour arriver en 2010 à 220.000 litres.

### Solidarité familiale

En 2008 Alain a un problème de santé. Il se retire du GAEC, devient conjoint exploitant et c'est sa femme Bernadette qui entre dans le GAEC avec Pierre.

Mais en 2010 un accident avec un télescopique rend Pierre invalide. Vivien (qui était contrôleur laitier) et Guillaume, les deux fils d'Alain et Bernadette, reviennent sur la ferme.

En 2011 c'est l'installation des deux frères en JA avec leur mère. Vivien reprend les parts de Pierre et Guillaume une partie de celles

de Bernadette pour que tout le monde ait 1/3. Le capital est augmenté. On arrête les betteraves et le maïs mais surtout l'atelier vaches laitières est mis aux normes. On reconstruit à côté de la porcherie à la limite du village. On installe un robot de traite et on aménage des logettes dans la stabulation.

L'entrée des JA a permis l'augmentation du quota avec 2 x 95.000 litres supplémentaires pour un total de 570.000 litres. Aujourd'hui la production est d'environ 350.000 litres produits par 40 vaches. L'ancienne porcherie est transformée en nurserie pour les veaux.

L'alimentation des vaches évolue également : terminé le maïs ensilage. La quasi-totalité des cultures est consommée par les animaux (blé, mélange luzerne, ray gras et trèfle sous forme de foin ou d'ensilage, de la luzerne pure et de l'avoine ensilée).

producteurs intéressés. Le patron d'Häagen-Dazs rencontré dans une foire leur a même demandé de visiter leur installation. "Alors, on s'est pas démonté, on lui a dit qu'on était d'accord si on pouvait aller voir chez lui..."

En fait les glaces c'est le travail de Guillaume. Mais c'est Bernadette qui se charge de la vente. Elle aime ça, la vente sur les marchés et les foires. Ça la fait sortir de la ferme et puis il y a le contact avec les gens. Quand elle en parle son regard s'allume. La vente se fait à la ferme mais surtout sur internet. Les clients se répartissent de Dunkerque aux portes de Paris. "Quand on met une annonce sur le net, ensuite il faut assurer sinon les clients ne reviennent plus". Pour les livraisons on s'entend avec d'autres producteurs pour limiter les déplacements. Les clients sont répartis dans 3 circuits : "la Ruche qui dit Oui", les "Locavores" et le "Court Circuit".

des voisins. Vivien et Bernadette en parlent à demi mot avec beaucoup d'émotion. L'attitude du voisin président du syndicat local a marqué. Alors ils se sont tournés vers la Conf'.

Il y a eu aussi cet intérêt qui est né de ces terres argileuses reprises en 1990. En cherchant d'autres façons de faire les frères ont progressivement évolué vers des techniques culturales différentes qui les mettent à part dans d'autres circuits. Le non labour d'abord puis le semis à la volée, le semis direct sous couvert et les TCS (Techniques Culturales Simplifiées). Progressivement ils en sont venus à faire du bio sans la certification. Plus de désherbage, plus de traitements. "On a vu plusieurs voisins mourir de cancer, alors on a arrêté". Pour les semences ils ont trouvé à Loos en Gohelle des variétés anciennes que depuis ils multiplient.

Pour les conseils Vivien a trouvé grâce à Internet un réseau : "la vache heureuse" et son technicien Konrad Shreiber qui préconise : "L'autonomie alimentaire en protéines et en énergie du troupeau par production de fourrages de qualité sur la ferme". Le blé est semé sous couvert dans un mélange de trèfle et de luzerne pour l'alimentation en azote avec un apport de lisier de bovin. Les sols sont couverts en permanence. Le jour de la visite ils pleuvait à seaux, on voyait l'eau boueuse sortir des champs voisins et couler le long de la route.

Quand il parle de son système de culture et d'alimentation, là ce sont les yeux de Vivien qui s'illuminent. On le sent passionné par ce système différent qui respecte l'environnement : "La FNSEA ne favorise pas l'agriculture raisonnée, elle préfère mettre en avant l'intensif pour livrer dans les grandes surfaces". Dans ce GAEC tout le monde préfère les circuits courts et la relation de proximité avec les clients.

Prochainement Vivien se présentera pour être assesseur au tribunal paritaire des baux ruraux. Là aussi on le sent passionné. C'est l'attitude peu correcte des gens en place qui le motive. "Il faut un contre-pouvoir !".

Propos recueillis par Pierre Barrois



Bernadette Thuilliez devant son stand de marché

### Et les glaces ? Comment c'est arrivé ?

C'est la chambre d'agriculture qui a diffusé l'annonce d'une société hollandaise qui proposait tout l'équipement (machine, vitrine) et 300 recettes. "Nous sommes même allés à des démonstrations en Hollande et nous nous sommes lancés en 2007". Maintenant Bernadette et Guillaume ont inventé des quantités de recettes différentes au melon et à la pastèque, au fromage (Maroilles, chèvre) au concombre, à la bière "3 Monts" à la chicorée ou au rhum raisin. L'imagination n'a pas de limite. "On fait aussi des petits pots, des buches, des buchettes et des gâteaux". Désormais c'est chez eux que les Hollandais amènent les nouveaux

Début 2018, pour répondre à une demande de leurs clients, du lait pasteurisé est venu compléter la gamme de produits proposés.

Vivien s'occupe des cultures et des vaches. Les veaux et quelques taurillons sont élevés aussi pour la vente directe en caisses de 12 à 15 kilos. La race est le résultat d'un croisement de Normandes et de Holstein, pour avoir les deux caractères : lait et viande.

### D'où vient votre lien avec la Conf' ?

Alain était à la "Fédé"... mais depuis, il y a eu toute cette série d'accidents et de malheurs : le décès du père, le frère à l'hôpital. C'est là qu'on a vu le vrai visage

## L'ADEARN en quelques chiffres :

55 adhérents en 2017

3 salariées pour 1,45 équivalent temps plein

12 membres du CA, dont 5 nouveaux :

- Richard Boucherie (Chargé de mission au Centre Régional des Ressources Génétiques)
- Jean-Baptiste Camus (Boulangier)
- Didier Findinier (Paysan)
- Mathieu Glorian (Paysan-Brasseur)
- Frederic Guyot (Boulangier)
- Vincent Helleboid (Paysan)
- Antoine Jean (Paysan)
- Guillaume Roussel (Porteur de projet Paysan-Pastier)
- Jérôme Sergent (Porteur de projet Paysan-Boulangier)
- Daniel Trollé (Paysan retraité)
- Thibault Vandroth (Boulangier)
- Jean-Sébastien Yverneau (Porteur de projet Paysan-Boulangier)

La tempête de neige qui s'annonçait n'a pas effrayé les adhérents de l'ADEARN qui se sont réunis en Assemblée Générale le 11 décembre dernier à Arras. Une trentaine de personnes présentes, représentant la diversité des "profils" des adhérents : paysans, boulangers, porteurs de projets, structures partenaires...



Présentation du panneau "vie associative" par Clémentine Heitz, salariée de l'ADEARN

La matinée était réservée aux traditionnels rapports moral, d'activité et financier qui ont été présentés à l'aide de 4 panneaux par les salariées et administrateurs. L'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis les 4 dernières années. L'après-midi était studieuse et participative avec deux ateliers pour réfléchir ensemble au financement de l'association et à la communication sur le projet semences paysannes.

nombreux visiteurs sous un beau soleil. Si le lieu était connu (c'était la 3ème édition sur ce site), le partenariat était nouveau puisque nous avons collaboré avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la première fois. Cela a permis de toucher quelques associations et producteurs supplémentaires même si l'appropriation par toute la Communauté d'Agglo est à renforcer.

## Bilan de l'année 2017, une année riche

L'AG ayant lieu en fin d'année, ce sont les rapports « officiels » de l'année 2016 qui ont été votés, mais les actions de l'année en cours (presque terminée) ont également été présentées. Pour 2018, il est prévu d'organiser l'AG plus tôt dans l'année, pour réduire ce décalage.

Enfin, du côté « vie associative » le travail de rapprochement avec AVENIR, CEDAPAS et COPASOL s'est poursuivi. Le CA de l'ADEARN a travaillé sur ses « fondamentaux », nécessaires pour envisager une fusion réussie. Pour nous, il s'agit de conserver le lien avec la Confédération paysanne (statutairement, via les emplois partagés et pour l'organisation de la Fête Paysanne) et l'adhésion à la FADEAR et de garantir une autonomie décisionnelle des différents projets au sein de l'association. Ces questions de gouvernance seront travaillées tout au long de l'année 2018 puisque le l'horizon envisagée pour la fusion est 2019.

## En route pour 2018

L'ADEARN ne manque pas de projets pour cette année. Une Fête Paysanne prévue le dimanche 23 septembre à Grande-Synthe et l'approfondissement des quatre axes de travail pour le projet Semences Paysannes :

- Être une ressource en céréales adaptées aux terroirs
- Coordonner la filière avec une éthique équitable et artisanale
- Être une source d'informations techniques
- Fournir des outils de communication et de valorisation de la production

Malgré les difficultés de financement qui ont conduit à licencier puis re-embaucher Clémentine Heitz, plusieurs aspects logistiques ont abouti cette année du côté du projet semences paysannes, notamment grâce aux partenariats engagés avec la société CapSemences et la coopérative BioCert. Il est maintenant possible de répondre à la plupart des demandes des adhérents : récolte, stockage, séchage, tri, mouture...

La connaissance sur les 54 variétés (blés anciens, mélanges, blés paysans, croisements) s'est approfondie avec des données issues d'une année sèche, très différente des deux dernières campagnes.

Du côté de la Fête Paysanne, une nouvelle édition à Loos-en-Gohelle réussie avec de



Atelier communication de l'après-midi



Lecture du rapport moral par Didier Findinier



Dégustation de pains

# Une rencontre "éclairante"

**Dans le passé, un adhérent de la Conf' du secteur, nous avaient alertés sur le peu de transparence quant aux attributions de terres agricoles, propriétés de la MEL (Métropole Européenne de Lille). En novembre, la Conf' a rencontré le président de la commission agricole de la MEL... une rencontre "éclairante".**

A Halluin, des terres de la MEL devaient servir à compenser les emprises (zones d'activités, routes etc.). Jean-Charles Hennion, agriculteur exproprié s'attendait à en récupérer. Eh bien non! Ces terres en convention d'occupation précaire (COP) sont louées à trois autres agriculteurs.

Suite à une première visite surprise en juillet, la Conf' a rencontré le 10 novembre, M. Delaby (Président de la commission agricole), M. Cuvelier (technicien en charge de l'attribution des terres) ainsi que deux autres salariés. D'emblée nos interlocuteurs refusent de répondre à nos questions.

- "Quelle est la surface agricole détenue par la MEL?"

- "On n'a pas à vous répondre"

- "500, 1000 ha?" demande un représentant de la Conf'

C'est finalement une des assistantes qui nous répond : "2000 ha".

Toutes ces terres ont été achetées pour construire des usines, magasins, routes d'accès... avec des zonages bien surdimensionnés.

Lorsque la Conf' demande comment se passent les attributions aux agriculteurs, la réponse est simple : l'immense majorité de ces terres restent dans les mains des agriculteurs évincés (et pourtant déjà indemnisés).

La Conf' demande alors ce qui se passe

quand l'un de ces agriculteurs part en retraite sans successeur familial. MM. Delaby et Cuvelier répondent que la terre va aux voisins, comme dans toute cession, à ceux qui en font la demande.

Nous proposons donc de s'appuyer sur le nouveau Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) en vigueur depuis juillet 2016 et qui fixe le cadre en CDOA : la priorité va aux demandeurs ayant la plus petite ferme, tenant compte des actifs présents. M. Delaby nous répond que la MEL ne fera pas d'ingérence. En clair, cela veut dire, pour la Conf', qu'elle laisse faire le marché. Ou qu'elle laisse faire M. Cuvelier (ancien salarié de la FDSEA dont on devine les critères de choix...).

Nous demandons, dans le cadre d'un départ à la retraite sans successeur que la MEL fasse la publicité foncière, comme la SAFER par exemple. Réponse : "pas question".

Nous demandons alors "quelle est la part de terres louées en COP?". Après un silence un technicien lâche "98% des terres sont en COP. Ces terres n'ont pas beaucoup d'intérêt pour les agriculteurs car il y a le manque de sécurité". Pourtant certaines terres sont en COP depuis 10, 20 ou 30 ans...

En conclusion, nos soupçons de favoritisme, opacité, manque d'équité nous semblent confirmés. A l'avenir, les contribuables, citoyens de la MEL devraient demander des comptes et faire des propositions.

Bernard Coquelle

### Calamités agricoles : réduction de la taxe sur le foncier non bâti

En parallèle du processus de reconnaissance de calamité agricole, qui permet une indemnisation partielle des pertes, des réductions de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) peuvent être accordées (même si la calamité n'est pas officiellement reconnue).

La procédure est plus simple (formulaire à retirer en mairie) et plus rapide mais le fermier doit veiller à ce que le propriétaire répercute bien cette réduction de la TFNB sur le fermage.

Dans le Nord, plusieurs événements ont engendré une réduction de la TFNB, avec un taux variable :

- Grêle dans les Flandres : 51%
- Gel sur verger : 69%
- Sécheresse sur prairie : 59%

### Prairies permanentes : le seuil régional presque atteint!

La DRAAF a annoncé que le ratio de retournement de prairies permanentes était de 4,68% en région, pour un maximum de 5% autorisé.

Les demandes de retournement de prairies sont closes pour 2018 mais la DRAAF a accepté (sur proposition de la FDSEA) des déplacements au sein d'une même ferme. On peut craindre une dérive vers le remplacement de prairies permanentes par des prairies temporaires, qui n'ont pas la même fonction.

**Pour l'adhésion à la Confédération paysanne, téléphoner au 03.21.24.31.53**

#### Bulletin d'abonnement à Solidarité paysanne 59/62

Journal régional, 11 numéros/an, gratuit pour les adhérents

- |   |                  |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Abonnement normal                                    | 30 €             |
| <input type="checkbox"/> Abonnement de soutien                                | à partir de 30 € |
| <input type="checkbox"/> Abonnement petit budget (étudiants, chômeurs)        | 15 €             |
| <input type="checkbox"/> Abonnement à Campagnes Solidaires (mensuel national) | 42 €             |
| <input type="checkbox"/> Demande à être recontacté en vue d'une adhésion      |                  |

#### Bulletin d'abonnement et chèque à l'ordre de Confédération Paysanne à renvoyer :

Confédération Paysanne Nord-Pas-de-Calais  
40, avenue Roger Salengro  
62223 SAINT LAURENT BLANGY  
Tél/Fax : 03.21.24.31.53 - Courriel : nordpasdecals@confederationpaysanne.fr

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Courriel : .....

# AGENDA

## 1000 vaches : Mobilisation pour le procès au civil

Le 22 mars aura lieu le procès des 6 de la Conf' devant le tribunal d'Amiens, afin de déterminer les sanctions financières dont les militants devront s'acquitter pour dédommager la ferme-usine des 1000 vaches suite à l'action de démontage.

Quelle mauvaise blague ! Alors qu'un paysan sur quatre gagne moins de 600 euros par mois, on va demander à des syndicalistes de dédommager une ferme-usine, qui se gave sur le dos de tous les paysans !

Une fois de plus on juge les syndicalistes plutôt que de s'en prendre aux vrais responsables de la crise. Cette répression syndicale est inacceptable, la ferme usine demande des sanctions financières disproportionnées. Elles n'ont qu'un seul but : museler les opposants, pourtant qualifiés par la justice de "lanceurs d'alerte".

Nous voulons faire de cette journée une grande journée de mobilisation contre l'industrialisation de l'agriculture et en soutien aux militants, contre la répression syndicale.

**RDV le 22/03 à 09h00,  
devant le palais de justice  
d'Amiens**

# ANNONCES

Je m'appelle Hadda Merhane. Suite à mon BPREA, je me suis installée comme apicultrice en février 2017. Actuellement en cours de conversion biologique, je recherche des terres pour y installer mes ruches dans les Hauts de France qui répondent aux cahiers des charges de l'Agriculture Biologique en apiculture « au moins 50% sur un rayon de 3 km d'agriculture biologique, d'espaces naturels ou de cultures à faible risque tel que prairies, engrais verts. L'absence de zone de pollution (autoroutes, activités industrielles à risque). Mon projet est de produire un miel bio, local et éthique.

Merci de me contacter si vous souhaitez plus d'informations ou si vous êtes intéressé au 06 80 51 00 56 (laissez un message en cas d'absence avec vos coordonnées téléphoniques afin que je puisse vous recontacter)

Vend orge fourragère certifiée bio 320€/t. 10 t disponibles en big bag de 800-1000kg. Grain trié, calibré à 2.5mm. Orge de printemps déclassée car ne germe plus suffisamment pour brasserie. Contact : Mathieu Glorian 06.52.20.34.74

Le CIVAM vous propose de bénéficier de tarifs avantageux sur plusieurs ouvrages suite à un achat groupé :

- Patur'agenda 2018 + planning de pâturage : 7€50 (au lieu de 8€50)
- Approche alternative de la santé animale – Recueil d'expérience : 8€ (au lieu de 10€)
- Guide juridique Diversification en circuits courts : 32€ (au lieu de 45€)

Plus d'infos : 03 20 09 95 36 ou civam59@club-internet.fr

## Prochaines rencontres syndicales en région

**Comité régional Hauts-de-France** : jeudi 22 février de 11h à 16h à Arras

**Assemblée Générale de la Confédération paysanne inter-départementale du Nord et du Pas-de-Calais** : Lundi 5 mars de 11h à 16h à Nomain

**Réunion locale Conf'** : Discussion autour des problématiques du territoire et des besoins des paysans, comment le syndicat peut mieux vous défendre?

- **Avesnois-Thiérache** : Jeudi 1er mars à 20h30 (lieu à définir)

- **Sud Aisne** : Jeudi 8 mars (horaires et lieu à définir)

Formations du CIVAM pour le premier semestre 2018

- La transformation de viande dans mon projet de commercialisation en circuits courts : le 19 février 2017 à Vendhuile (02)

- Communication : Stratégie - Supports papier – Newsletter : les 12 mars et 16 avril 2018 à Lomme (59)

- ELEVAGE : Observation – diagnostic - premiers soins : les 27 et 28 mars 2018 à Villers Outréaux et Cartignies (59)

Infos et inscriptions : 03 20 09 95 36 ou civam59@club-internet.fr

**Formation "Agriculture Paysanne"** le mercredi 14 mars 2018 (lieu à définir selon les participants)

Vous souhaitez mieux connaître l'Agriculture Paysanne ? Vous la connaissez mais ne savez pas comment en parler ?

Quelque soit votre niveau de connaissances, cette formation vous permettra de mieux comprendre les réflexions paysannes, leur historique, et leurs conséquences sur les fermes. Vous pourrez ainsi mieux communiquer sur cette agriculture et vos pratiques !

Intervenant : Jean-Luc Malpoux, ancien paysan ayant participé à la création de la Charte de l'Agriculture Paysanne

Info et Inscriptions : 03 21 24 31 54 ou cedapas-npdc@orange.fr

Les lundis 5, 12 et 19 mars, AVENIR organise à Saint Laurent Blangy, la formation « **Comprendre mes chiffres : la comptabilité outil de gestion de mes activités et de prise de décisions** », ouverte aux porteurs de projets et paysans, pour arrêter de cauchemarder devant les mots trésorerie, compte de résultat, bilan ; comprendre leur sens et pouvoir s'en servir comme outil de gestion. Formation en partenariat avec l'AFOCG. Infos et inscriptions : 03.21.24.31.52 ou contact@avenir5962.org

En janvier a été créée l'association de soutien à l'Atelier paysan. A l'initiative de maraîchers nordistes, l'association a pour but de rassembler toutes les bonnes volontés autour de l'autoconstruction. Plus d'infos : romualdbotte@hotmail.fr ou eugenie.grave@gabnor.org.